

Conseil communautaire du 30 mars 2010
Salle des fêtes de Soutiers

Procès-verbal

L'an deux mil dix , le 30 mars

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle des fêtes de Soutiers sous la présidence de Mr Pascal OLIVIER

Etaient présents : Tournayre J ; Dupont M, Rongeon ch , Ramdame C (remplaçante de G Desprez) Y Pacreau, S Fournier, O Bienvenu, N Fortuné, B Renoux, S Destandau, B Faucher, S Juin, D Pioli (remplaçant de L gauthier) , Miot M (remplaçante de R Perrin), M Giraudon, A Fazilleau (remplaçante de J Bâcle) P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, A Lebeau (remplaçant de P Coury), N Mineau, M Pineau , D Meen, F Chauvancy, Olivier P. Bouchet M

Pouvoirs :

Excusés :

Invités : M Pierre Begué, comptable public

Absents : Marsault P, Morisset C, Libner J

Secrétaires de séance : D Meen assisté de Mme Cathelineau

Le quorum étant atteint , le président ouvre la séance à 20 h 45.

M Olivier laisse la parole au maire de la commune.

M Cathelineau souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque les projets de sa mandature qui sont évalués à 400 000 € avec la réfection de la toiture de l'église et la création d'un atelier municipal. Il précise avec humour que les habitants *ne viennent plus à Soutiers* mais pour des raisons de ralentissement des constructions, contrairement à ce qu'avait connu la commune depuis une décennie.

Ordre du jour :

- **Approbation PV conseil du 11 mars 2010**
- **Vote des subventions à verser au tiers**
- **Compensation relais (ex TP) - Vote du taux relais**
- **Vote des budgets primitifs 2010**
- **Demandes de subvention**
- **Gestion du personnel**
- **ligne de trésorerie**

Approbation PV conseil du 11 mars 2010

M Bonnet Bernard rappelle qu'une erreur s'est glissée dans la liste des présents à la séance étant donné qu'il n'était pas présent.

Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote des subventions à verser au tiers

Le Bureau propose le maintien des subventions *à l'exception des écoles privées et de radio gâtine*

listes bénéficiaires	2008	2009	Proposition 2010
fonds d'aide aux jeunes	160,00	160,00	160.00
aicm	2 600,00	2 600,00	2600.00
la maison du patrimoine (partenariat jardin)	7 000,00	7 000,00	7000.00
la maison du patrimoine (tourisme)		3 000,00	3000.00
usep	1 247,00	1 256,00	1200.00
OGEC ST PARDOUX	40 646,73	36 564,49	31754.81
OGEC ST GEORGES	37 676,21	32 865,07	29507.79
agence départementale info logement ADIL	205,00	205,00	205.00
fond solidarité logement	450,00	450,00	450.00
radio gatine	1 500,00	1 500,00	1000.00
club des entrepreneurs	69,00	110,00	110.00
deux sevres initiative	635,00	635,00	635.00
office de pole touristique	1 000,00	1 000,00	1000.00
clsh	6 460,00	6 460,00	0
TOTAL	99 648.94	93 805.56	78 622.60

Récapitulatif attribution aux écoles privées

Subventions	2008	2009	2010
ogec ecole privée st pardoux	40 646,73	36 564,49	31 754.81
ogec école privée st georges	37 676,21	32 865,07	29 507.79
<i>Pour mémoire : Nombre élèves</i>	115	108	104
<i>Pour mémoire : Cout moyen /élève publique</i>	887.43	886.95	803.13

M Pioli s'interroge sur la baisse du coût à l'élève des écoles publiques servant de base au calcul pour l'attribution aux écoles privées.

M Olivier répond que l'accord passé par convention prévoit en effet une attribution calculée sur la base du coût moyen d'un élève public constaté l'année précédente (classes maternelles et élémentaires confondues) sur lequel s'applique un taux de 66 % .

Les dépenses des écoles publiques 2009 sont en légère augmentation par rapport à 2008 mais le nombre des élèves étant plus important , le coût moyen diminue. Il rappelle qu'il y a parité pour l'attribution vie scolaire (billetterie et transport) avec les écoles publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'attribution des subventions comme indiquées ci-dessus.

Compensation relais (ex TP) - Vote du taux relais

A compter du 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle est **remplacée par une contribution économique territoriale (CET) composée de 2 parts :**

- CFE cotisation foncière des entreprises
- CVAE cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le bloc communal (communauté + communes) perçoit la totalité de la CFE et une partie de la CVAE.

La réforme est en cours de finalisation avec une clause de « revoyures » en juin 2010.

2010 : année « transitoire »

Versement d' **une compensation relais**.

Cette compensation relais est égale au plus élevé des deux montants qui suivent :

1. base 2010 (7 021 000 €) x taux 2009 (taux 2008 + 1%) = **650 145 €**
2. produit TP 2009 = 584 044 €

En 2010, la communauté **peut voter un taux relais** applicable sur la cotisation foncière des entreprises et déterminé suivant des conditions et limites prévues pour le taux de TP.

Possibilités de taux	Taux	Produit à rajouter (Différence positive entre taux relais 2010 et taux TP 2009) x 0.84
Taux actuel	9.26%	0
Taux maximum de droit commun	9.30%	300
Taux maximum avec récupération capitalisation	9.32%	448
Taux maximum avec rattrapage	9.72%	3 456
Taux avec majoration spéciale	10.53%	9 543

Considérant que l'année 2010 est une année transitoire faisant l'objet du versement d'une compensation relais dont le produit attendu à taux à taux constant pour 2010 est de 650 145 € (*contre 584 044 € de TP en 2009*)

Considérant que le conseil communautaire peut voter un taux relais applicable sur la cotisation foncière des entreprises et déterminé suivant des conditions et limites prévues pour le taux de TP
Considérant que le taux actuel de TP est de 9.26 % et qu'il n'a pas augmenté depuis 2001.

le Président propose de voter pour une augmentation du taux relais :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (27 votants : 2 absentions, 2 contre, 23 POUR) décide une augmentation du taux relais

Le Président propose ensuite de fixer le taux relais selon les conditions fixées et limites du taux avec majoration spéciale

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (27 votants : 10 abstention, 0 contre , 17 POUR) fixe le taux relais de la CFE à 10.53 % soit un produit supplémentaire de 9543 € à inscrire au BP 2010

Vote des Budgets Primitifs 2010 (principal et annexes)

M Olivier présente à l'écran les propositions 2010 par compétences et invite ensuite l'assemblée à voter le budget primitif

- par chapitre en section de fonctionnement
- par opération en investissement

A noter en fonctionnement :

- l'entretien voirie : report des crédits non utilisés en 2009 + transfert 2010 = 119 213 €
- Les charges liées à la nouvelle compétence accueil de loisirs : 36 735 euros pour 32 946 de recettes
- Les modifications liées à l'affectation d'un agent du jardin vers le service technique avec diminution des charges d'employés communaux (-17000)
- Le remplacement de 3 congés maternité
- L'emploi d'un préventeur hygiène et sécurité sur 6 mois (+ 15000)
- Les intérêts de ligne de trésorerie (15000) pour financer les projets
- Le gain en fiscalité locale = + 65 145 euros (ex tpu)

L'autofinancement brut prévisionnel dégagé pour l'investissement s'élève à 274 586.92 euros

Après en avoir délibéré, les budgets primitifs sont votés à l'unanimité en équilibre comme suit :

Présentation consolidée	Fonctionnement	Investissement
	Depenses = recettes	Dépenses = recettes
BUDGET PRINCIPAL	2 466303.40 €	2 301 590.00 €
BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS	122 500.00 €	468 230.00 €
BUDGET ANNEXE ZAE CHABIRANDIERE	303 086.94 €	449 980.04 €
TOTAL	2 891 890.34 €	3 219 800.00 €

Demande subventions

Signalétique jardin Val de flore

Vu la décision du bureau du 23 mars 2010 d'installer une signalétique au jardin Val de Flore pour expliquer aux visiteurs le milieu naturel présenté, les paysages, la gestion en terme de développement durable pour un montant de 4 527.43 € ht

Il est proposé de solliciter le pays de Gâtine pour une subvention au titre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) et du LEADER (fonds européens),

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Signalétiques bornes (8)	4 061.43	CRDD	2 263.71
Signalétiques étiquetage	466.00	LEADER	1 358.23
		Communauté de Communes	905.49
TOTAL HT	4 527.43	TOTAL HT	4 527.43

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à déposer un dossier de subventions auprès du Pays de Gâtine au titre du CRDD pour un montant de 2 263.71 euros et au titre du LEADER pour un montant de 1 358.23 euros.

Contrat jeunesse et sport

Vu la compétence exercée en matière d'action sociale et notamment sur tous contrats favorisant une politique éducative globale en faveur des enfants et des jeunes.

M le Président informe qu'il est possible de demander une subvention auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour financer les actions éducatives initiées dans le temps de loisirs péri et extra scolaire pour l'année 2010 à destination des enfants de 2 à 16 ans.

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- ***De demander une subvention de 2500 euros pour financer les actions citées ci-dessus***
- ***Autorise le Président à signer la convention avec DDJS***

Gestion du personnel

Création de postes : attaché principal et ingénieur principal

Vu le décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux

Considérant que les communautés de communes sont assimilées à des communes de + de 2000 habitants dès lors que la somme totale des populations des communes regroupées atteint ce seuil

Considérant que la communauté de communes Pays Sud Gâtine réunit les conditions à savoir : population totale de 6631 habitants, avec une gestion budgétaire atteignant 5 millions d'euros et un effectif total de 32 agents permanents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide que la communauté de communes PAYS SUD GATINE est assimilée à une commune de + de 2000 habitants et répond aux conditions de création de grades des statuts particuliers des cadres d'emplois de fonctionnaires y ouvrant droit.

Suppression de postes

Suite à l'avis favorable du CTP en date du 23 février 2010, statuant sur les suppressions de postes proposées suite à avancement de grade de certains agents

Le conseil communautaire à l'unanimité décide la suppression des postes suivants :
1 poste d'Adjoint technique 1ere classe à temps complet
2 postes d'Atsem 1^{er} classe à temps non complet (31h54 et 31 h 20)
2 postes d'adjoint d'animaton 2è classe à temps non complet (29 h et 31h15)

ligne de trésorerie

le contrat à 2 000 000 euros avec le crédit agricole arrive à terme au 30 avril 2010.

La banque propose de le renouveler selon les mêmes conditions :

Montant : 2 000 000 €

Durée : 12 mois

Taux : index T4M + 1.00 (à titre indicatif le T4M de février 2010 était de .3346 soit un taux de 1.3346 € pour les utilisations de février 2010)
Remboursement capital : à terme échu et au plus tard à l'échéance finale
Frais dossier : 500 €

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à signer le contrat de renouvellement selon les conditions ci-dessus pour un montant de 2 000 000 € avec le Crédit Agricole

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h